

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE



AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 216-2021

Intitulé Règlement d'imposition des taux de taxes, compensations et tarifs pour l'exercice financier 2021

Avis public est donné par la soussignée que le conseil municipal de la Ville de Danville a adopté, ce 8 mars 2021, le Règlement numéro 216-2021 décrétant les taux de taxes, compensations et tarifs pour l'exercice financier 2021.

Ce règlement a pour but de fixer les taux de taxes, les compensations et les tarifs pour certains services dispensés par la Ville de Danville pour l'année 2021.

Ce règlement entre en vigueur ce jour.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au siège social de la Ville de Danville sis au 150, rue Water, à Danville durant les heures régulières d'ouverture ou par courriel : direction@danville.ca.

Donné à Danville, ce 9^e jour du mois de mars 2021

M^o Josée Vendette
Directrice générale et secrétaire-trésorière
M.A.P. Gestion municipale
Ville de Danville